

Fiche signalétique du 20/8/2020, révision 4

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: A1000 HARDENER BRUSH

Code commercial: 12100100D

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Peinture polyuréthane 2K phase solvantée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPAERO SAS

10, Avenue de la Rijole

09100 PAMIERS

FRANCE

Tel : +33 (0)5 34 01 34 01 / Fax : +33 (0)5 61 60 23 30

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

PSRA_PAMIERS@akzonobel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 0033 145 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.

⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.

⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P312 Appeler un médecin en cas de malaise.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à mousse pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Contient

hexaméthylène diisocyanate, oligomère

acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle; 2PG1EEA

Fiche de Données de Sécurité

A1000 HARDENER BRUSH

AkzoNobel

xylène
éthylbenzène

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
>= 50%	hexaméthylène diisocyanate, oligomère	CAS: 28182-81-2 EC: 500-060-2 REACH No.: 01-2119485796-17	⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335
>= 25% - < 50%	acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle; 2PG1EEA	Numéro Index: 603-177-00-8 CAS: 54839-24-6 EC: 259-370-9 REACH No.: 01-2119475116-39	⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 5% - < 10%	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Numéro Index: 607-195-00-7 CAS: 108-65-6 EC: 203-603-9 REACH No.: 01-2119475791-29	⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
>= 5% - < 10%	xylène	Numéro Index: 601-022-00-9 CAS: 1330-20-7 EC: 215-535-7 REACH No.: 01-2119488216-32	⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
>= 0.5% - < 2.5%	éthylbenzène	Numéro Index: 601-023-00-4 CAS: 100-41-4 EC: 202-849-4 REACH No.: 01-2119489370-35	⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ 3.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
- Laver entièrement le corps (douche ou bain).
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec les yeux :

- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

- NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

- En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.
- En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
- Traitement :
Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés :
En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à mousse pour l'extinction.
Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
Mousse
- Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés:
Eau
Eau pulvérisée ou brouillard d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
- La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

- Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
- Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
- Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.
En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.
Fournir une ventilation adéquate.
Utiliser une protection respiratoire adéquate.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Utiliser le système de ventilation localisé.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
Conseils d'ordre généraux en matière d'hygiène au travail :
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entre 5 et 35°C en emballages d'origine pleins et fermés.
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hexaméthylène diisocyanate, oligomère - CAS: 28182-81-2
- Type OEL: VLE - TWA: 1 mg/m³
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle; 2PG1EEA - CAS: 54839-24-6

Fiche de Données de Sécurité

A1000 HARDENER BRUSH

AkzoNobel

- Type OEL: AGW - TWA(8h): 300 mg/m³, 50 ppm - STEL: 600 mg/m³, 100 ppm
- Type OEL: DFG - TWA: 300 mg/m³, 50 ppm - STEL: 600 mg/m³, 100 ppm
- Type OEL: MAK-TMW - TWA(8h): 300 mg/m³, 50 ppm - Remarques: AUSTRIA
- Type OEL: MAK-KZW - STEL(15min): 1200 mg/m³, 200 ppm - Remarques: AUSTRIA
- Type OEL: TWA - TWA(8h): 120 mg/m³, 20 ppm
- Type OEL: STEL - STEL: 240 mg/m³, 40 ppm
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6
 - Type OEL: VME - TWA(8h): 275 mg/m³, 50 ppm
 - Type OEL: VLE - TWA(8h): 550 mg/m³, 110 ppm - STEL: 550 mg/m³, 100 ppm
 - Type OEL: AGW - TWA(8h): 270 mg/m³, 50 ppm - STEL: 270 mg/m³, 50 ppm
 - Type OEL: AGS - TWA(8h): 270 mg/m³, 50 ppm - STEL: 270 mg/m³, 50 ppm
 - Type OEL: WEL - TWA(8h): 274 mg/m³, 50 ppm - STEL: 548 mg/m³, 100 ppm
 - Type OEL: TWA - TWA(8h): 275 mg/m³, 50 ppm
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 275 mg/m³, 50 ppm - STEL: 550 mg/m³, 100 ppm
 - Type OEL: MAK-TMW - TWA(8h): 275 mg/m³, 50 ppm
 - Type OEL: MAK-KZW - STEL(15min): 550 mg/m³, 100 ppm
- xylène - CAS: 1330-20-7
 - Type OEL: VLE - TWA(8h): 442 mg/m³, 100 ppm
 - Type OEL: VME - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm
 - Type OEL: TWA - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm
 - Type OEL: AGS - TWA(8h): 440 mg/m³, 100 ppm - STEL: 880 mg/m³, 200 ppm
 - Type OEL: MAK-TMW - TWA(8h): 221 mg/m³, 50 ppm - Remarques: AUSTRIA
 - Type OEL: MAK-KZW - STEL(15min): 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: AUSTRIA
 - Type OEL: TWA - TWA(8h): 440 mg/m³, 100 ppm
 - Type OEL: STEL - STEL: 880 mg/m³, 200 ppm
- éthylbenzène - CAS: 100-41-4
 - Type OEL: UE - TWA(8h): 442 mg/m³, 100 ppm - STEL: 884 mg/m³, 200 ppm
 - Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 20 ppm
 - Type OEL: VLE - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm
 - Type OEL: VME - TWA(8h): 88.4 mg/m³, 20 ppm
 - Type OEL: MAK-TMW - TWA(8h): 440 mg/m³, 100 ppm
 - Type OEL: MAK-KZW - STEL(15min): 800 mg/m³, 200 ppm
 - Type OEL: MAK - TWA: 88 mg/m³, 20 ppm
 - Type OEL: STEL - STEL: 176 mg/m³, 40 ppm
 - Type OEL: WEL - TWA(8h): 441 mg/m³, 100 ppm - STEL: 552 mg/m³, 125 ppm
- Valeurs limites d'exposition DNEL
 - hexaméthylène diisocyanate, oligomère - CAS: 28182-81-2
 - Travailleur professionnel: 0.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
 - Travailleur professionnel: 1 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 - acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle; 2PG1EEA - CAS: 54839-24-6
 - Travailleur professionnel: 608 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 103 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 302 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 365 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 62 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 181 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - Travailleur professionnel: 13.1 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6
 - Travailleur professionnel: 275 mg/m³ - Consommateur: 33 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

A1000 HARDENER BRUSH

AkzoNobel

Travailleur professionnel: 153.5 mg/kg - Consommateur: 54.8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.67 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

xylène - CAS: 1330-20-7

Travailleur professionnel: 422 mg/m³ - Consommateur: 260 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 422 mg/m³ - Consommateur: 260 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 3182 mg/kg - Consommateur: 1872 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 221 mg/m³ - Consommateur: 65.3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 289 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 77 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 12.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 221 mg/m³ - Consommateur: 65.3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

Travailleur professionnel: 289 mg/m³ - Consommateur: 174 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 289 mg/m³ - Consommateur: 174 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 77 mg/m³ - Consommateur: 14.8 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 77 mg/m³ - Consommateur: 1.6 mg/kg bw/jour - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 180 mg/kg bw/jour - Consommateur: 108 mg/kg bw/jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

hexaméthylène diisocyanate, oligomère - CAS: 28182-81-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.127 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0127 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 266701 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 26670 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 88 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 53183 mg/kg

acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle; 2PG1EEA - CAS: 54839-24-6

Cible: Eau douce - valeur: 1.3 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.13 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 6.4 mg/kg dwt

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.64 mg/kg dwt

Cible: Sol (agricole) - valeur: 1.34 mg/kg dwt

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 62.5 mg/l

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.635 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0635 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.29 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.329 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.29 mg/kg

xylène - CAS: 1330-20-7

Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 6.58 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.31 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

A1000 HARDENER BRUSH

AkzoNobel

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 2.31 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 6.58 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Protection de la peau:

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

Protection respiratoire:

Masques entiers/demis-masques/quarts de masque (DIN EN 136/140).

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 : A2.

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 : P3.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Il est recommandé d'utiliser tous les moyens disponibles pour prévenir et contrôler l'exposition conformément aux exigences en vigueur.

Utiliser les moyens appropriés pour maintenir les niveaux de poussières en suspension sous les limites d'exposition.

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide
Odeur:	Odeur de solvant
Seuil d'odeur :	N.A.
pH :	N.A.
Point de fusion/congélation:	-89 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	158 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	23 <= PE <= 55 °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	<110 kPa (1.10 bar)
Densité relative:	>1
Hydrosolubilité:	N.A.
Solubilité dans l'huile :	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-inflammabilité :	325 °C
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.	
Liposolubilité:	N.A.	
Conductibilité:	N.A.	
Propriétés caractéristiques des groupes de substances		N.A.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux.

10.4. Conditions à éviter

Des flammes et surfaces chaudes
L'accumulation de charges électrostatiques
L'humidité
La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Acides
Agents oxydants
Bases
Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des oxydes d'azote
Des oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

hexaméthylène diisocyanate, oligomère - CAS: 28182-81-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2500 mg/kg - Source: OCDE 423

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OCDE 402

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: NOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 3.3 mg/m³ - Source: OCDE 413

acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle; 2PG1EEA - CAS: 54839-24-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD0 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat = 6.99 mg/l

Fiche de Données de Sécurité

A1000 HARDENER BRUSH

AkzoNobel

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Rat Positif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Génotoxicité Négatif
- f) cancérogénicité:
Test: Carcinogénicité Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: Toxicité pour la reproduction Négatif
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Test: NOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1.226 mg/l - Durée: 96h
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 8532 mg/kg
Test: LC0 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 4345 ppm - Durée: 6h
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat > 23.8 mg/l - Durée: 6h
Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat > 23.8 mg/l - Durée: 6h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Positif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse - Espèces: Salmonella typhimurium Négatif
- xylène - CAS: 1330-20-7
- a) toxicité aiguë:
Test: LC50 - Voie: Inhalation de gaz - Espèces: Rat = 4500 ppm
Test: LD50 - Voie: Peau = 1100 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 5000 ppm - Durée: 4h
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau - Espèces: Souris Négatif - Source: OCDE 429
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse - Voie: Inhalation - Espèces: Lapin Négatif 4350 mg/kg
- f) cancérogénicité:
Test: Carcinogénicité - Voie: Orale - Espèces: Rat Négatif 500 mg/kg - Source: DIRECTIVE 67/548/CEE
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 500 ppm
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 150 mg/kg - Durée: 90 days - Source: OCDE 408
- éthylbenzène - CAS: 100-41-4
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3500 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 5000 mg/kg
Test: LC0 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 4000 ppm - Durée: 4h

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
hexaméthylène diisocyanate, oligomère - CAS: 28182-81-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: LC50 Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96
- Point final: EC50 Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48
- Point final: EC50 Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72
- Point final: EC50 Bacteria = 3828 mg/l - Durée h: 3

acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle; 2PG1EEA - CAS: 54839-24-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: LC50 Poissons = 140 mg/l - Durée h: 96
- Point final: EC50 Daphnie = 110 mg/l - Durée h: 48
- Point final: EC50 Algues > 100 mg/l - Durée h: 72
- Point final: NOEC Algues > 100 mg/l - Durée h: 72
- Point final: EC10 Bacteria = 560 mg/l - Durée h: 16

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - CAS: 108-65-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: LC50 Poissons = 134 mg/l - Durée h: 96
- Point final: EC50 Daphnie > 500 mg/l - Durée h: 48
- Point final: EC50 Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72
- Point final: EC10 Bacteria > 1000 mg/l - Durée h: 0.5
- Point final: LC50 Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

- Point final: NOEC Poissons = 47.5 mg/l - Durée h: 336
- Point final: NOEC Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 504

c) Toxicité pour les bactéries:

- Bacteria > 1000 mg/l - Durée h: 0.5

xylène - CAS: 1330-20-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: EC50 Algues = 4.36 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OCDE 201
- Point final: CI50 Daphnie = 1 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: OCDE 202
- Point final: LC50 Poissons = 2.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OCDE 203
- Point final: NOEC Algues = 0.44 mg/l - Durée h: 73
- Point final: EC50 Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48
- Point final: EC50 Daphnie = 10 mg/l - Durée h: 48
- Point final: CI50 Algues = 2.2 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

- Point final: NOEC Daphnie = 0.96 mg/l - Durée h: 168
- Point final: NOEC Poissons > 1.3 mg/l - Durée h: 1344

c) Toxicité pour les bactéries:

- Point final: EC50 = 96 mg/l - Durée h: 24

éthylbenzène - CAS: 100-41-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

- Point final: LC50 Poissons = 4.2 mg/l - Durée h: 96
- Point final: EC50 Bacteria = 1.8 mg/l - Durée h: 48

c) Toxicité pour les bactéries:

- Point final: CE0 Bacteria = 12 mg/l

e) Toxicité pour les plantes:

- Point final: EC50 Algues = 4.6 mg/l - Durée h: 72

Fiche de Données de Sécurité

A1000 HARDENER BRUSH

AkzoNobel

12.2. Persistance et dégradabilité

hexaméthylène diisocyanate, oligomère - CAS: 28182-81-2

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Durée h: 28 jours - %: 1

xylène - CAS: 1330-20-7

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28 jours - %: 87.8 - Remarques: OCDE 301F (41 mg/L)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

xylène - CAS: 1330-20-7

Test: Koc 39-365 - Remarques: OCDE 121

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

08 01 11 * déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

15 01 10 * emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Information supplémentaires sur l'élimination:

Ne pas verser dans les égouts, dans les eaux ou la nature.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 1263

IATA-UN Number: 1263

IMDG-UN Number: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures)

IATA-Shipping Name: PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs,

Fiche de Données de Sécurité

A1000 HARDENER BRUSH

AkzoNobel

shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures)
IMDG-Shipping Name: PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport



ADR-Class: 3
IATA-Class: 3
IMDG-Class: 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III
IATA-Packing group: III
IMDG-Packing group: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine pollutant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary hazards: -
ADR-S.P.: 163 640E 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft: 355
IATA-Subsidiary hazards: -
IATA-Cargo Aircraft: 366
IATA-S.P.: A3 A72
IATA-ERG: 3L
IMDG-EmS: F-E , S-E
IMDG-Subsidiary hazards: -
IMDG-Stowage and handling: Category A
IMDG-Segregation: -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N.A.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
Règlement (UE) 2015/830
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

A1000 HARDENER BRUSH

AkzoNobel

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 488.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H312 Nocif par contact cutané.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4

Fiche de Données de Sécurité

A1000 HARDENER BRUSH

Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Paragraphe(s) modifié(s) de la révision précédente:

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 3, H226	D'après les données d'essais
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ETAmélange: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

Fiche de Données de Sécurité A1000 HARDENER BRUSH

AkzoNobel

GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.